

AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES

portant sur le projet de constitution d'une réserve foncière en vue de la requalification d'un îlot bâti situé rue Armand Dutreix à Limoges.

Maître d'ouvrage : l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

OUVERTURE DES ENQUÊTES – LIEU D'ENQUÊTE

Par arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 97-2022 du 3 octobre 2022, la préfète de la Haute-Vienne a prescrit, selon le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique l'**ouverture de deux enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique du projet mentionné ci-dessus, et à la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation.**

Elles se dérouleront du **lundi 17 octobre 2022 à partir de 8h30 au mardi 8 novembre 2022 jusqu'à 17h00**, pendant une durée de vingt trois (23) jours consécutifs en mairie de Limoges (siège de l'enquête).

CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers seront consultables à la mairie de Limoges (1 square Jacques-Chirac) afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

- le lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les dossiers d'enquêtes, à l'exception des états parcellaires, sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, et au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique à la préfecture - accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-Louis SAGE, colonel de gendarmerie en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le vice – président du tribunal administratif de Limoges, recevra les observations du public lors de ses permanences à la mairie de Limoges aux jours et heures fixés ci-après :

- le lundi 17 octobre de 8h30 à 11h30
- le samedi 29 octobre de 9h00 à 12h00
- le mercredi 2 novembre de 13h30 à 17h00
- le mardi 8 novembre de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée des enquêtes, le public pourra également consigner ses observations :

- sur le **registre d'enquêtes conjointes à la mairie de Limoges** ;
- **par voie postale** à la mairie de Limoges, à l'attention du commissaire enquêteur, 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 Limoges ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « constitution d'une réserve foncière rue Armand Dutreix à Limoges », à l'attention du commissaire enquêteur.

INFORMATION

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432 – 86011 POITIERS cedex – Tél : 05 49 62 66 93 – Mme Lucile TAVARD, cheffe de projets, lucile.tavard@epfna.fr

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Limoges, à la préfecture de la Haute-Vienne au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE

La déclaration d'utilité publique du projet, et la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation relèveront de la compétence de la préfète de la Haute-Vienne.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.